

AR Prefecture

016-211603410-20260521-DEL_2026_6_7-DE
Reçu le 26/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le vingt Mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Mai 2026

ETAIENT PRESENTS : Mathilde AZZOUZ, Marlène BAILLY, Nicolas BARON, Jean-Luc BONNENFANT, Mariam BOUGETTE, Roland COSTE, Angélique DRILLAUD, Hélène DUBOIS, Jean-Luc FAUCHER, Gérard GARNON, Sarah GHEYSEN, Fabienne GODICHAUD, Thierry GUILLEBAUD, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Françoise LEBLANC, Françoise PINAUD, Agnès PREVOST, Emmanuel SIAME, Cyprien VERNEIL.

Excusés : Stéphane CHAPEAU, Gisèle LOVIAT, Jean-Michel MARINO,

Procurations : Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD - Jean-Michel MARINO à Jean-Luc BONNENFANT.

Secrétaire de séance : Marlène BAILLY

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION D'UN STAND DE TIR

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de la convention d'utilisation du stand de tir pour les pratiques l'entraînement du Policier Municipal.

Cette convention est signée entre le stand de tir d'AGRIS et la collectivité.

Celle-ci fixe principalement les conditions d'interventions et le calendrier annuel afin que le Policier Municipal puisse s'entraîner dans de bonnes conditions.

La participation financière de la commune est fixée à 238,64 €uros en 2025 et sera révisée chaque année en fonction de l'indice moyen du coût de la construction publié par l'INSEE. Cette convention est valable pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré :

- Émettre un avis favorable sur les termes de la convention d'utilisation d'un stand de tir présentés ci-avant.
- Charger madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer les documents y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,
VOTE : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ville de Saint-Michel

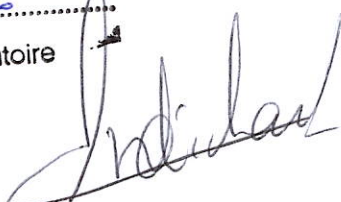
Récépissé Préfecture

Le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 21/05/2026,

Le Maire,

